

Guide d'adhésion



Défense des intérêts
des massothérapeutes
au Nouveau-Brunswick

Visitez notre site web à
www.anbmt.ca ou aimez-nous
sur Facebook (ANBMT)





Bonjour et bienvenue!

À propos de ce guide

Ce guide est destiné à aider les nouveaux membres et les membres existants à tirer le meilleur parti de leur adhésion à l'ANBMT. Il peut également être utile aux MTAs qui envisagent d'adhérer à une association professionnelle pour prendre une décision éclairée.

Quel que soit votre statut de membre, l'adhésion à l'ANBMT vous donne accès à de nombreuses options et informations. Ce guide d'adhésion explique les avantages uniques de l'adhésion à l'ANBMT, notamment les réductions, les partenariats, les événements et les services. Nos membres représentent une voix forte et unie pour la profession de la massothérapie au niveau provincial et national. Nous espérons que ce guide servira de référence pratique pour obtenir des informations sur l'adhésion et les activités entreprises par l'ANBMT pour faire progresser la profession et défendre vos intérêts.

Bon nombre des ressources et des téléchargements énumérés dans ce guide sont également disponibles sur notre site Web à l'adresse www.anbmt.ca. Si vous avez des questions ou des commentaires, nous serons heureux de vous aider. Veuillez adresser toute demande de renseignements généraux à la directrice générale de l'ANBMT, Coralie Hopkins. Par courriel à anbmt@anbmt.ca ou par téléphone au 506-452-6972. Si vous souhaitez contacter l'un des membres actuels du Conseil d'administration de l'ANBMT, veuillez consulter le site Web de l'ANBMT: <https://www.anbmt.ca/lassociation/conseil-dadministration-actuel-de-lanbmt/?lang=fr>

À propos de nous

L'Association néo-brunswickoise de massothérapeutes (ANBMT) est votre association professionnelle représentant les massothérapeutes accrédités (MTA) au Nouveau-Brunswick. Nous sommes la plus grande association professionnelle sans but lucratif au service des massothérapeutes et des étudiants en massage de la province. L'ANBMT représente et défend les intérêts des massothérapeutes et défend activement la profession de la massothérapie. Nos membres sont bien représentés auprès des organismes réglementaires et gouvernementaux.

En 2013, la pratique de la massothérapie a été légiférée et réglementée par le gouvernement provincial. Depuis, l'Association et la profession n'ont cessé de croître. En tant que membre de l'ANBMT, vous démontrez votre foi et votre soutien dans une association qui fait progresser votre profession. Les membres bénéficient d'un large éventail de soutiens et de services qui contribuent à une forte présence et un profil professionnel au sein de la communauté des soins de santé. Cela comprend la sensibilisation du public, du gouvernement, des assureurs et des autres professions de la santé aux avantages de la massothérapie.

- Nous offrons à nos membres des avantages parmi les plus importants de la profession de la massothérapie.
- Nous faisons la promotion des avantages du massage pour la santé auprès du public, de la communauté des soins de santé et d'autres groupes importants.
- En tant qu'organisation dirigée par ses membres, nous sommes régulièrement en conversation avec eux par le biais de sondages, d'appels téléphoniques, de courriels et de médias sociaux afin de comprendre les divers besoins de tous nos membres et leurs espoirs pour la profession.
- Nous défendons les questions qui sont importantes pour les massothérapeutes de toute la province.
- Votre voix est entendue à l'ANBMT parce que nous sommes gouvernés par des massothérapeutes.
- Nous offrons une multitude de possibilités de formation continue.
- L'ANBMT est la plus grande association de massothérapie à but non lucratif et représente les massothérapeutes de toute la province. Elle est au service de notre communauté depuis plus de 30 ans.
- Nous sommes guidés par un conseil d'administration bénévole qui fixe le cap de l'association.

Notre mission

Unir, renforcer et faire progresser la profession en tant que partie intégrante du système de soins de santé du Nouveau-Brunswick, et créer un fort sentiment de soutien et de communauté parmi nos membres.

Nos valeurs fondamentales

- Représenter les membres auprès des organismes gouvernementaux et réglementaires concernés par la massothérapie.
- Assurer le leadership et la défense des intérêts de nos membres.
- Travailler avec intégrité, respect et fierté au sein d'une organisation à but non lucratif de professionnels éthiques dirigée par ses membres.
- Fournir un accès à une assurance responsabilité professionnelle abordable et à une formation continue de qualité.
- Favoriser un fort sentiment d'appartenance à la communauté tout en offrant des possibilités de réseautage.
- Fournir un soutien et des ressources aux MTAs afin qu'ils puissent développer des pratiques efficaces.
- Offrir à nos membres un mentorat et des conseils par les pairs.
- Affirmer et promouvoir les avantages de la massothérapie.

Notre vision

Être un chef provincial dans la représentation et le soutien de la massothérapie en tant que partie essentielle des soins de santé.



MEMBRE PROVISOIRE

Un Membre provisoire est une personne qui:

- est diplômée d'un établissement d'enseignement reconnu par le Collège des massothérapeutes du Nouveau-Brunswick (CMTNB) ou reconnu par un autre collège de réglementation de la massothérapie au Canada; et
- a l'intention de pratiquer la massothérapie au Nouveau-Brunswick et a demandé le statut de membre actif du CMTNB, ou a l'intention de pratiquer la massothérapie dans une autre province réglementée et de devenir membre d'un collège de réglementation de la massothérapie au Canada; et
- reste Membre provisoire de l'Association au plus tard trente (30) jours consécutifs avant de fournir la preuve de son acceptation et de son adhésion en règle à un collège de réglementation de la massothérapie au Canada; et
- a payé la cotisation de membre spécifiée conformément à la grille tarifaire actuelle.
- Pour plus d'informations ou pour vous inscrire, consultez la page «Bénéfices» et «Comment devenir membre»

MEMBRE EN EXERCICE

Un Membre en exercice est tout massothérapeute qui:

- est un Massothérapeute accrédité dans la province du Nouveau-Brunswick et qui est en règle avec le Collège des massothérapeutes du Nouveau-Brunswick (CMTNB) ou qui est en règle avec un autre collège de réglementation de la massothérapie au Canada; et
- a payé la cotisation de membre spécifiée conformément à la grille tarifaire actuelle.

Un membre actif est un massothérapeute qui est qualifié et qui est accepté comme membre dans l'association. L'ANBMT emploie des normes de compétence et accepte des massothérapeutes avec la formation admise par le CMTO. Tous les membres doivent recevoir un diplôme d'une école avec un programme d'études admis par une province avec des normes provinciales légiférées pour la pratique (Nouveau-Brunswick, Ontario, Colombie-Britannique, Terre-Neuve et Labrador, Île-du-Prince-Édouard).

MEMBRE NON PRACTIQUANT

Un membre non pratiquant est tout massothérapeute qui:

- est un Membre en exercice en règle de l'Association au moment de la demande de statut Non-praticien;
- a été Membre en exercice de l'Association pendant une période d'au moins une (1) année complète immédiatement avant de faire sa demande;
- n'est plus en pratique; et
- a payé la cotisation de membre spécifiée conformément à la grille tarifaire actuelle.

MEMBRE ÉTUDIANT

L'adhésion des étudiants est GRATUITE !

Un Membre étudiant est une personne qui est:

- inscrit comme étudiant en massothérapie auprès d'un établissement d'enseignement reconnu par le Collège des massothérapeutes du Nouveau-Brunswick (CMTNB) ou reconnu par un autre collège de réglementation de la massothérapie au Canada et qui prépare les personnes à l'inscription comme Massothérapeute accrédité; et
- a fourni une confirmation d'inscription à l'école de massothérapie (courriel ou lettre de l'instructeur); et
- a payé la cotisation de membre spécifiée conformément à la grille tarifaire actuelle. (GRATUITE !)

MEMBRE AFFILIÉ

Un Membre affilié comprend, sans s'y limiter, tout individu, groupe, organisation, entreprise ou société qui a un intérêt dans l'avancement de la profession de massothérapie et dans la poursuite des objectifs de l'Association; et

- n'a pas besoin d'être un Massothérapeute accrédité ou inscrit à un programme de massothérapie pour être éligible;
- a un intérêt dans les activités, le bien-être, le rôle et la fonction de l'Association;
- A l'intention de contribuer et d'être affilié à la profession de la massothérapie;
- fait preuve de normes de comportement, de philosophie, d'éthique, de principes et de valeurs qui correspondent à ceux de l'Association;
- évite toute activité qui pourrait être préjudiciable aux intérêts de l'Association et de ses membres;
- est un citoyen canadien et est âgé d'au moins 19 ans (si le demandeur est une personne physique);
- est éligible et approuvé en tant que Membre affilié au cas par cas par le Conseil d'administration conformément aux Politiques et procédures;
- a payé la cotisation de membre spécifiée conformément à la grille tarifaire actuelle (un barème des frais à déterminer prochainement).
- *Les Membres affiliés ont le droit d'assister et d'être entendus aux Assemblées générales mais n'ont pas le droit de vote.
- *Les Membres affiliés ne peuvent pas occuper un poste au sein du Conseil d'administration; ils peuvent toutefois faire partie de comités.

MEMBRE À VIE

Un membre à vie est un membre de l'Association désigné comme tel par résolution du Conseil d'administration.

Les Membres à vie ont tous les droits, privilèges et responsabilités des Membres en exercice, mais ne sont pas tenus de payer la cotisation annuelle à l'Association.

RESPONSABILITÉ DE TOUS LES MEMBRES :

- informer l'Association de toute modification des coordonnées personnelles dans les trente (30) jours suivant cette modification;
- informer l'Association de tout changement de statut enregistré auprès de leur collège de réglementation des massothérapeutes dans les trente (30) jours suivant ce changement.

Gouvernance

Les Règlements sont spécifiques à la gouvernance générale et au fonctionnement quotidien de l'Association. Il définit les principales caractéristiques de l'Association, décrit son fonctionnement et énonce les droits et les devoirs de ses membres. Les Règlements de l'ANBMT contiennent les Politiques, pouvoirs et procédures relatifs à la gouvernance de l'Association.

Les Règlements et les Politiques et procédures énoncent les règles de fonctionnement de l'Association, y compris les informations relatives aux rôles des directeurs, à l'élection et aux exigences en matière de quorum. L'Association est régie par un modèle de gouvernance politique, qui est une combinaison de politiques, de systèmes et de structures, ainsi que de cadres stratégiques et opérationnels. Elle se compose d'un Conseil d'administration et d'une Directrice exécutive qui travaillent en étroite collaboration pour communiquer les activités, les événements et les mises à jour sur les progrès de l'organisation. Ce modèle de gouvernance est conçu pour permettre aux conseils d'administration de s'acquitter de leurs obligations de responsabilité envers les organisations qu'ils gouvernent. Il permet au Conseil d'administration de se concentrer sur les questions plus générales, de déléguer avec clarté, de superviser et de guider la direction sans interférence, et d'évaluer rigoureusement les réalisations de l'organisation afin de la diriger véritablement.

Pour plus d'informations sur les documents de gouvernance de l'Association (Règlements), [cliquez ici](#).

Conseil d'administration

Veillez adresser toutes les demandes générales à la directrice générale :



Coralie D. Hopkins
Directrice générale

Le conseil d'administration et les dirigeants de l'ANBMT (en date du 2 mai 2026) :



Darcy Chiasson, MTA
Président



Tiffany Matchett, MTA
Présidente élu



Tom Peppard, MTA
Secrétaire-Trésorier



Kaylah Barnes, MTA
Directrice Régionale
Zone 1 - Moncton / Sud-Est



Carla O'Donnell, MTA
Directrice Régionale
Zone 2 - Fundy / Saint John



Victoria Harris, MTA
Directrice Régionale
Zone 3 - Fredericton / La vallée



Martine Hudon, MTA
Directrice Régionale
Zone 4 - Madadwaska / Nord-Ouest



POSTE VACANT
Directeur Régional
Zone 5 - Restigouche



POSTE VACANT
Directeur Régional
Zone 6 - Bathurst / Péninsule acadienne



POSTE VACANT
Directrice Régionale
Zone 7 - Miramichi

Histoire

L'ANBMT est incorporée depuis 1994 (en opération depuis 1989) en tant qu'organisme représentant les massothérapeutes de cette province. L'ANBMT reconnaît les massothérapeutes dont la formation est acceptée par un collège de réglementation au Canada. Tous les membres doivent être diplômés d'un programme de massothérapie accepté par une province ayant des normes législatives de pratique (Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick, Ontario, Colombie-Britannique et Terre-Neuve-et-Labrador).

Les membres de l'ANBMT sont régis par les [Règlements](#) de l'Association. Les règlements sont spécifiques aux membres de l'ANBMT, à la gouvernance générale et aux opérations quotidiennes. Ils définissent les caractéristiques principales de l'Association, décrivent son fonctionnement et énoncent les droits et les devoirs des membres.

Les membres sont reconnus par Croix Bleue Medavie et d'autres régimes d'assurance-maladie complémentaire comme des fournisseurs de soins de santé agréés et préparent fréquemment des rapports écrits à des fins juridiques et médicales.

Un conseil d'administration composé de dix (10) MTAs élus de toute la province gouverne l'ANBMT. La supervision des opérations quotidiennes de l'Association est assurée par une Directrice exécutive qui est également responsable de la gestion d'un groupe de bénévoles dévoués. L'Association néo-brunswickoise de massothérapeutes (ANBMT) est le plus important organisme professionnel représentant les massothérapeutes accrédités (MTAs) au Nouveau-Brunswick. C'est un groupe de professionnels de la santé qui se consacre au rôle important que joue la massothérapie dans la santé et le bien-être des Néo-Brunswickois. Lorsqu'un MTA adhère à l'ANBMT, il soutient activement le mandat de l'Association. En tant que membres, les MTAs reçoivent un soutien, une aide à la pratique et des avantages individuels qui contribuent à une présence et un profil professionnels fortement marqués.

L'Association néo-brunswickoise de massothérapeutes, Inc. (ANBMT) est un organisme sans but lucratif (OBNL) qui n'est pas motivé par le profit, mais par le dévouement à l'avancement de la profession de la massothérapie. L'avancement de la profession et le soutien des massothérapeutes accrédités qu'elle représente sont la cible de tous les revenus au-delà de ce qui est nécessaire pour gérer l'organisation et tous les profits excédentaires après les dépenses d'exploitation sont utilisés pour atteindre ses objectifs.

<https://www.anbmt.ca/membres/benefices/?lang=fr>

Profession réglementée/autogestion

Le projet de loi 25, *Loi constituant le Collège des massothérapeutes du Nouveau-Brunswick*, a reçu la sanction royale le 13 décembre 2013. À ce titre, la profession de la massothérapie est réglementée dans la province par le Collège des massothérapeutes du Nouveau-Brunswick (CMTNB). <https://cmtnb.ca/en/>.

Les massothérapeutes accrédités et leur statut de membre se trouvent dans le registre des MTAs du CMTNB. Les compagnies d'assurance-maladie peuvent accéder à ce registre pour confirmer leur statut de membre actif en règle.

<https://cmtnb.ca/fr/for-the-public-fr/registre-des-mta>.

Distinction entre l'Association et le Collège

La distinction entre l'Association (ANBMT) et le Collège (CMTNB) peut être difficile et les différences entre les deux organismes sont souvent mal comprises. À notre avis, il est important que tous les MTAs s'efforcent en priorité de comprendre les différences de rôle et de fonction. Cela doit être considéré comme une responsabilité professionnelle.

Les professions autoréglées (ou autonomes) ont généralement deux organismes distincts qui s'occupent de leurs activités: un organisme de gouvernance et un organisme de défense. Ces deux organismes ont un rôle important à jouer dans l'avancement de la profession de la massothérapie.

Que signifie "autorégulé"?

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (ministre de la Santé) a accordé au Collège (organisme de réglementation) l'autorité légale de réglementer la profession (13 décembre 2013). Cela a été fait en échange de l'acceptation de réglementer et de protéger le public contre toute conduite non professionnelle ou contraire à l'éthique. L'implication du gouvernement est généralement maintenue à distance, ce qui permet en fin de compte une plus grande autonomie lors de la prise de décisions qui affectent la profession. Bien que la profession soit autorisée à s'autoréguler, elle est néanmoins responsable devant le ministre, comme le définit la *Loi sur la massothérapie*. En bref, le ministre conserve une certaine autorité et peut révoquer le statut d'autorégulation du Collège si la profession est jugée incapable de s'autogérer correctement.

En tant que profession, l'obtention du statut d'autorégulation est un privilège exceptionnel. Il offre aux massothérapeutes accrédités une occasion unique et incomparable de prendre en main leur avenir et celui de l'ensemble de la profession. En obtenant le statut d'autorégulation, la perception de la profession par le public est positivement influencée - elle envoie un message sur le niveau d'expertise et de professionnalisme de la profession de la massothérapie dans son ensemble. Cela donne également à la profession l'occasion inestimable de fixer ses propres exigences en matière d'accès à la profession et de normes de pratique, plutôt que de voir le gouvernement imposer ses exigences et ses normes à la profession.

L'autorégulation est réalisée et maintenue par un Conseil d'administration pleinement opérationnel, nommé par les pairs (les autres MTAs praticiens) et les inscrits du Collège de réglementation. Les directeurs ne sont pas nommés ou élus par le gouvernement, à l'exception des membres non professionnels (membres du public).

Le tableau ci-dessous présente quelques-unes des principales différences entre les deux organisations. Bien qu'il y ait des ressemblances entre les deux, elles diffèrent en termes d'objectifs, de structure et de gouvernance.

ANBMT L'organisme de défense des intérêts	CMTNB L'organisme de régulation
<p>L'Association</p> <p>L'organisme ou l'intermédiaire "de défense" (un intermédiaire) est une organisation de praticiens professionnels qui s'appuie sur ses membres.</p> <p>Elle a pour but de promouvoir les intérêts économiques et professionnels des membres de la profession.</p>	<p>Le Collège</p> <p>La loi autorise l'organisme "dirigeant" ou de réglementation à surveiller ou à réglementer la profession. Il protège l'intérêt du public.</p> <p>Le Collège crée des normes de pratique et détermine le champ d'application de la pratique tel que défini par la loi sur la massothérapie (la Loi).</p>

(suite à la page suivante)

ANBMT – L'organisme de défense des intérêts

Objets

L'Association a pour objet de:

- a) Promouvoir la science, l'art et la philosophie de la massothérapie;
- b) représenter ses Membres devant les organismes gouvernementaux et réglementaires concernés par la massothérapie;
- c) Favoriser et encourager la croissance professionnelle et des normes de pratique élevées parmi ses Membres;
- d) Encourager des normes élevées d'éducation pour les étudiants en massothérapie;
- e) Exploiter et administrer des programmes au nom des Membres lorsqu'ils en font la demande;
- f) Promouvoir des causes et s'acquitter de toutes autres tâches et fonctions qui pourraient être requises par les Membres et qui pourraient être favorables aux meilleurs intérêts des Membres;

L'adhésion est **volontaire**, mais elle est fortement encouragée.

CMTNB – L'organisme de régulation

Objets

Les objectifs du Collège sont les suivants :

- a) Réglementer la pratique de la massothérapie et de régir ses Membres conformément à la présente Loi et aux règlements administratifs, afin de servir et de protéger l'intérêt public;
- b) Établir, maintenir, développer et faire respecter des normes de qualification pour la pratique de la massothérapie, y compris les connaissances, les compétences, l'efficacité, l'aptitude et la responsabilité requises;
- c) Établir et faire respecter un code de déontologie professionnelle;
- d) Administrer les affaires du Collège;
- e) Sensibiliser le public au rôle du Collège et au champ d'exercice de la massothérapie, et
- f) Communiquer et coopérer avec d'autres organisations professionnelles pour promouvoir les meilleurs intérêts du Collège, y compris la publication de livres, d'articles et de revues; et
- g) Encourager les études et la recherche en matière de massothérapie.

L'adhésion est **obligatoire** pour les raisons suivantes.

Personnes non réglementées:

- a) Les services de MT ne seront pas couverts par le régime d'assurance d'un client;
- b) Les particuliers ne disposent pas d'une assurance responsabilité professionnelle;
- c) Seuls les membres du Collège des massothérapeutes du Nouveau-Brunswick sont autorisés à utiliser le titre de massothérapeute accrédité (MTA), massothérapeute, massothérapeute certifié, etc.
- d) Les personnes non réglementées ne sont pas tenues d'adhérer au Code de déontologie et aux normes de pratique, et le Collège n'a pas compétence sur elles.

(suite à la page suivante)

ANBMT – L'organisme de défense des intérêts

S'assure que les membres respectent ses propres normes, qui sont au moins celles exigées par l'organisme de régulation et peuvent les dépasser.

Les Règlements et les Politiques et procédures de fonctionnement servent de documents directeurs de l'Association.

Ce sont les règles qui guident les opérations quotidiennes de l'Association.

<https://www.anbmt.ca/about-us/governing-documents>

Indépendante de l'organisme de régulation.

* Autonome, une entité entièrement séparée, non réglementée par le Collège (autonome).

Objectif:

- a) Protéger et promouvoir les intérêts de ses membres
- b) Rendre compte aux membres qu'elle sert.

Parraine et promeut la profession de massothérapeute.

Propose des formations de troisième cycle (formation continue).

CMTNB – L'organisme de régulation

Délivre des licences aux membres et veille à ce qu'ils respectent un certain nombre de normes professionnelles et éthiques.

Loi portant constitution du Collège des massothérapeutes du Nouveau-Brunswick, Règlements de fonctionnement, Code de déontologie, Normes de pratique et *Déclarations de politique et de position*.

Les règles qui guident les opérations quotidiennes du Collège.

<https://cmtnb.ca/en/for-the-public/resources>

Auto-régulé. Relève de l'autorité du Gouvernement du Nouveau-Brunswick et du Ministre de la Santé.

Objectif:

- a) Protéger et promouvoir les intérêts du public et enquêter sur les plaintes contre les MTAs.
- b) Protège le public contre les comportements non professionnels ou contraires à l'éthique.
- c) L'intérêt du public doit avoir la priorité dans la prise de décisions relatives aux fonctions de réglementation.
- d) Responsabilité ministérielle ou gouvernementale
*Ministre de la Santé, gouvernement du Nouveau-Brunswick
- e) Si elle ne le fait pas, la profession risque de perdre son statut d'autorégulation et d'être potentiellement réglementée et dirigée par le gouvernement.

Il fixe des normes en matière de publicité, d'éthique et de discipline.

Exige et contrôle les crédits de formation continue.

(suite à la page suivante)

ANBMT – L'organisme de défense des intérêts

Propose des formules d'assurance facultatives pour les membres: assurance responsabilité professionnelle, régime de prestations de soins de santé.

Dirigé par un Conseil d'administration.

*Ne comprend pas les membres non professionnels (membres du public/représentation).

Les Dirigeants et les Directeurs sont nommés par les membres.

Les Directeurs régionaux sont nommés par les membres qui résident la plupart du temps dans la zone de santé des représentants.

Fait pression sur les décideurs politiques, les organismes gouvernementaux et réglementaires pour promouvoir/protéger la profession de la massothérapie et les intérêts de ses membres.

Partie prenante (partie intéressée) concernée par les activités et les performances du Collège. Avoir un intérêt direct dans le bon fonctionnement du Collège.

Un groupe professionnel peut tirer des avantages substantiels de l'autorégulation, notamment un prestige professionnel, une plus grande autonomie pour fixer les conditions d'entrée et les normes de pratique.

Quatre groupes ont un intérêt dans la capacité de l'organisme d'autorégulation à se gouverner de manière équitable et efficace:

1. Le public
2. La profession
3. Les membres du Collège
4. Les clients du membre

CMTNB – L'organisme de régulation

Exige que toutes les personnes inscrites fournissent une preuve d'assurance responsabilité professionnelle acceptable selon les normes établies par le Collège. (L'assurance est rédigée sous forme de contrat d'assurance avec une couverture d'au moins deux millions de dollars par an).

Dirigé par un Conseil d'administration; comprenant des représentants laïcs (2) (représentation publique).

*Deux laïcs, non membres du Collège, pour agir en tant que représentants publics au sein du Conseil d'administration.

Les Directeurs sont nommés par les membres.

Exception: Les membres non professionnels sont nommés par le Conseil d'administration et par le Ministre de la santé; le Ministre de la santé peut choisir parmi un groupe d'au moins quatre personnes.

Liaisons avec le gouvernement - Le gouvernement a généralement une relation indépendante avec la profession d'autorégulation.

Le Collège a le devoir de veiller à son bon fonctionnement dans l'intérêt du public, mais il doit également s'assurer que le public perçoit ce fait comme tel.

Il a la responsabilité de participer au maintien et au développement de la profession afin de la maintenir forte et saine pour l'avenir.

Si la profession n'est pas en mesure de s'autogérer correctement, son statut d'autorégulation peut lui être retiré.

*** L'autorégulation est un privilège exceptionnel.**

Le prix d'excellence Jolanta Kurz

L'ANBMT soutient les diplômés qui assistent à l'une des cinq programmes de massothérapie de la province (CMTA, CAMT et le campus Eastern College de Saint John, Moncton et Fredericton) en décernant des prix Cinq cents dollars (500 \$) pour l'excellence académique à un étudiant de chaque programme. Cet engagement (2500 \$) est destiné à couvrir les coûts de l'examen QCM pour les admissions au Collège. Il n'y a pas d'obligation d'adhérer à l'Association après avoir reçu ce prix.

Jolanta Kurz est décédée après une longue bataille contre le cancer le 27 mai 2020. Elle était âgée de 69 ans. Elle a quitté Varsovie, en Pologne, pour s'installer au Canada en 1980 après avoir terminé son stage postdoctoral en biologie. Elle a travaillé à l'Université du Nouveau-Brunswick.

Après ses travaux de recherche à l'UNB, elle s'est réorientée vers la massothérapie et l'acupuncture en 2000 jusqu'aux derniers stades de sa maladie. Jolanta a contribué à l'avancement de la profession de la massothérapie dans la province. Elle a été Présidente et ancienne Présidente du Conseil d'administration de l'ANBMT de 2007 à 2011 et a servi l'Association dans de nombreuses autres fonctions au fil des ans. Jolanta était une personne accomplie, passionnée et aventureuse. Son décès est une véritable perte pour la profession.

Ressources pour les membres

Nous fournissons des supports et des ressources pour que votre pratique soit professionnelle, efficace et respectée.

- L'ANBMT vous donne accès à nos mentors de soutien par les pairs.
- Ressources pour soutenir votre pratique
- Offres d'emploi
- Annonces de vente d'équipements et de location de cliniques
- Bulletin électronique vous informant des dernières informations, cours, offres et nouvelles.
- *Répertoire des MTA* sur le site Web public
- Relations avec les patients, notamment nos vidéos « À quoi vous attendre lors de votre première visite chez un MTA »
- Portail ANBMT (Membre) pour la gestion des documents (partage de documents et échange d'informations).

Formation continue

Nous soutenons la profession en offrant des possibilités d'apprentissage de qualité.

Formation continue et conférences

L'ANBMT est proactive dans la promotion du rôle des MTAs dans les soins de santé. L'ANBMT parraine et propose au moins douze cours de formation continue par an. L'ANBMT s'efforce de trouver et de contracter avec des instructeurs de qualité et bien établis, dans le but d'en faire profiter tous les membres. Le calendrier des cours est ouvert à tous les membres. Les membres de l'ANBMT bénéficient d'une réduction ainsi que de crédits de formation continue lorsqu'ils y participent.

Crédits de formation continue

Une grande variété de cours de formation continue approuvés par le CMTNB sont proposés tout au long de l'année à un tarif réduit pour les membres.

Lancement du nouveau portail des membres de l'ANBMT



L'ANBMT a le plaisir de présenter le nouveau portail ANBMT (Membres). Il s'agit d'une partie distincte du site web pour la gestion des documents (partage de documents et échange d'informations). Les membres pourront télécharger les documents qu'ils souhaitent partager avec l'ANBMT dans leur propre dossier. Les membres pourront également accéder au dossier PUBLIC, dans lequel tous les membres peuvent consulter ou télécharger des fichiers. Les informations importantes et les bulletins d'information électroniques y seront également stockés.

Les membres ne devront plus envoyer les documents requis par courriel, mais les télécharger sur le portail. Le portail enverra automatiquement un courriel chaque fois qu'un fichier sera téléchargé (soit par le membre, soit par l'ANBMT). L'administrateur peut télécharger des fichiers dans le dossier PUBLIC pour que tout le monde puisse les voir, dans un GROUPE particulier pour les membres du groupe, et dans un dossier individuel du BUREAU DE L'ANBMT pour un membre individuel. Dans les semaines à venir, des documents importants seront téléchargés dans les dossiers individuels du portail des membres, par exemple les certificats d'assurance responsabilité civile professionnelle, les reçus, etc.

- Les courriels reçus du portail proviendront de cette adresse noreply@anbmt.ca. Veuillez marquer cette adresse pour qu'ils n'aillent pas dans votre courrier indésirable ou spam, et qu'ils soient reçus dans votre boîte de réception.
- Les identifiants de connexion au portail (des membres) de l'ANBMT sont les mêmes que ceux que vous utilisez pour l'Accès membre.
- [Cliquez ici](#) pour consulter le *guide de l'utilisateur*. (Le guide de l'utilisateur se trouve également sur la page d'accueil du *Portail des membres* de l'ANBMT).
- Une fois connectés au portail, les membres sont encouragés à inclure les adresses de domicile et de travail; choisissez une région/zone, etc.
- L'Accès membre restera le même pour la gestion de votre compte, la gestion de votre liste d'entreprises, la banque d'emplois, les résumés des réunions du conseil d'administration et les procès-verbaux des réunions de l'AGA.

Vidéos sur les relations avec les clients

Relations patient/client, y compris nos vidéos « Pourquoi visiter un massothérapeute » et « À quoi vous attendre lors de votre première visite chez le massothérapeute ».

<https://www.anbmt.ca/videos/?lang=fr&playlist=11092e1&video=306c7cc>

Êtes-vous nouveau à la pratique de la massothérapie? Comment s'inscrire en tant que fournisseur agréé.



S'inscrire pour être un fournisseur agréé

Si vous êtes inscrit comme fournisseur approuvé, vos clients ayant un régime Croix Bleue pourront soumettre des demandes de remboursement pour les services que vous offrez.

<https://www.medaviebc.ca/fr/professionnels-de-la-sante>

<https://www.medaviebc.ca/fr/professionnels-de-la-sante/inscription>



Service gratuit de facturation directe aux assureurs

Que vous soyez massothérapeute, chiropracteur, optométriste ou autre professionnel de santé, vous pouvez bénéficier d'un processus de paiement pratique grâce à notre service en ligne facile à utiliser qui simplifie le processus de demande de remboursement d'assurance pour vous et vos clients.

eRéclamations est un système basé sur le web qui permet aux prestataires de soins de santé de soumettre des demandes de remboursement en ligne au nom de leurs patients. Le portail est accessible via l'internet et offre aux prestataires de soins de santé étendus éligibles la possibilité de saisir et de soumettre des demandes de remboursement électroniques à la compagnie d'assurance de leur patient au point de vente.

<https://www.telus.com/fr/health/health-professionals/allied-healthcare-professionals/eclaims>

Connaissez-vous les formidables avantages offerts aux membres de l'ANBMT ?

Nous offrons un large éventail d'avantages et de récompenses au-delà de la simple assurance responsabilité professionnelle rentable !



Apprentissage électronique et formation continue pour les massothérapeutes et les thérapeutes manuels

Les membres de l'ANBMT peuvent maintenant profiter d'un rabais exclusif de 20% sur la bibliothèque complète de cours de développement professionnel Dexterity ! www.dexteritypd.com

Améliorez vos soins, élargissez votre offre et excellez dans la pratique avec Dexterity PD ! Nos 130+ cours en ligne sont adaptés à votre rythme, révisés par des pairs, abordables et pratiques. Dexterity PD est un fournisseur de formation continue agréé par des associations dans toute l'Amérique du Nord.



Logiciel de gestion de clinique pour les praticiens de santé

Les membres de l'ANBMT bénéficient d'un rabais de 10 \$ / mois. <https://www.noterro.com>

Pour réclamer votre taux de réduction, veuillez envoyer un courriel à support@noterro.com en joignant une copie de votre carte de membre.



Logiciel de gestion de pratique ClinicSense

Économisez 50 % sur le logiciel de notes SOAP + de réservation. <https://clinicsense.com/partners/anbmt>



L'équipeur commercial

Les membres bénéficient d'un rabais de 10% dans n'importe quel magasin Mark's. <https://www.lequipeur.com>



Régime d'avantages sociaux des soins de santé / Avantages sociaux collectifs

Pour en savoir plus : <https://www.anbmt.ca/forms/healthcare-benefits-plan/>



Programme d'avantages des employés

Découvrez le pouvoir des avantages. Des avantages exceptionnels sur des produits et services de tous les jours grâce au principal programme d'avantages des employés au Canada. www.Perkopolis.com/member-registration

Pour accéder à vos avantages, inscrivez-vous en utilisant votre adresse électronique et votre numéro d'identification de membre. Exemple : ANBMT1234



Avantages de l'adhésion d'entreprise Goodlife

Prestations de l'adhésion corporative à Goodlife. 30% de réduction sur tous les types d'adhésion Inscrivez-vous à l'adresse <https://corporate.goodlifefitness.com/organisation-validation.html>



Centre de formation sur les interventions d'urgence

Les membres de l'ANBMT bénéficient d'une réduction de 10 %. <https://www.omnilifesupport.com>



Apprentissage électronique et formation continue pour les massothérapeutes et les thérapeutes manuels

Améliorez vos soins, élargissez votre offre et excellez dans la pratique avec Dexterity PD!

Nos 130+ cours en ligne sont adaptés à votre rythme, révisés par des pairs, abordables et pratiques. Dexterity PD est un fournisseur de formation continue agréé par des associations dans toute l'Amérique du Nord.

L'ANBMT s'est associée à Dexterity PD pour offrir à ses membres un rabais permanent de 20% sur l'ensemble de la bibliothèque de cours de Dexterity PD!

*Modalités et conditions: Achat sur www.dexteritypd.com. Vous devez être enregistré ou avoir un compte valide pour utiliser cette offre. Appliquez le code de réduction ANBMT au moment du paiement. Le code de réduction est valable jusqu'au 31 juillet 2024. La remise ne peut être combinée avec aucune autre offre.

Note: Les codes de réduction exclusifs ANBMT sont mis à jour mensuellement.



**Plus de
130
UEAs**

Utilisez le code **ANBMT07** pour obtenir 20% de rabais sur vos achats!

*Tous les cours sont offerts en anglais seulement.



noterro

Votre propre application.

Construit par Noterro.
Marqué par vous.

Graphique, livre, facture, assurance, et plus encore. Tout ce dont vous avez besoin pour gérer votre cabinet.

noterro.com

A partir de ~~\$30~~/monat

\$20/monat

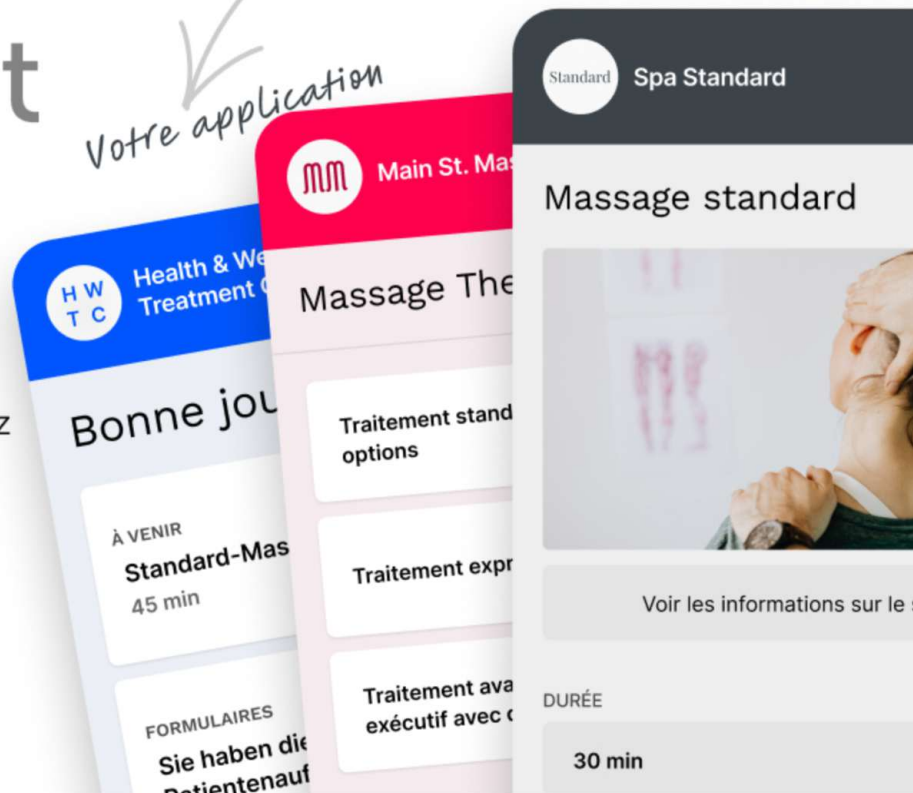
pour les membres

Pour bénéficier d'un tarif réduit, veuillez envoyer un courriel à support@noterro.com en joignant une photo de votre carte de membre.

Votre Logo



Votre application





Subject: Save 50% On SOAP Note + Booking Software

At the ANBMT, we're committed to bringing you the best options for running your business, so we are proud to introduce our new partner, **ClinicSense**!

ClinicSense is a proud Canadian practice management software that has helped massage therapists stay organized and grow their businesses for over 12 years!

They are currently offering ANBMT members a special offer on their software:

You'll Save 50% On Your First 6 Months!

Why Choose ClinicSense:

ClinicSense is an **all-in-one solution** designed specifically for massage therapists! Here's why you should choose **ClinicSense** to run your practice.

- Your “silent business partner”**
ClinicSense does everything: online booking, reminders, charting, marketing, and more.
- Build your dream schedule**
Customize who, and what services can be booked online, block problematic patients.
- Custom SOAP templates**
Customize and create SOAP templates you'll love and have a note for every occasion.
- Award-winning**
Easy to learn, easy on the pocketbook. Voted #1 in ease-of-use & best value.
- Trusted and loved**
Used by over 7,500 practitioners with over 400 5 reviews.*
- Proudly Canadian**
Buy local! PIPEDA - compliant secure, Canadian cloud-based software!

ANBMT Member?
Save 50%
 on SOAP note
 + scheduling software

[LEARN MORE](#)

clinicsense

ANBMT Members
save 50%
on ClinicSense!

[Learn more](#)

Bienvenue dans votre nouveau programme de Carte d'Épargne Client Numérique de L'Équipeur Commercial. Nous sommes fiers de collaborer avec votre entreprise. Vous trouverez ci-dessous les informations dont vous avez besoin pour utiliser votre Carte d'Épargne Client Numérique.

Notre équipe est disponible pour vous aider si vous avez des questions sur votre programme ou sur l'utilisation de votre document d'achat. L'Équipe du Service Client est disponible du lundi au vendredi, de 7h00 à 17h00 (HNR) sur la ligne sans frais au 1.855.592.7444 ou par courriel à markscommercial.inquiries@marks.com.

COMMENT UTILISER VOTRE CARTE D'ÉPARGNE CLIENT NUMÉRIQUE

RABAIS DE 10%	Association New Brunswick Massage Therapists
Présentez-la sur votre appareil mobile dans n'importe quel magasin L'Équipeur.	
Cette carte doit être présentée pour que la réduction soit appliquée. Si un article est en vente, le prix le plus bas sera appliqué. Cette carte n'est pas valable pour les achats en ligne et n'est pas échangeable pour l'achat de cartes-cadeaux. Ne peut être combinée à aucune autre offre. L'achat doit être payé à la caisse soit par : carte de crédit, débit ou argent comptant.	
00302344 <i>numéro de compte</i>	Acct: 00302344  000004343073
Valide dans tous les magasins EXPIRE : 30 août 2026	

SVP présentez votre carte d'épargne numérique sur votre appareil mobile dans n'importe quel magasin L'Équipeur. Votre carte doit être présentée lors de chaque achat. Voir au bas le lien pour trouver un magasin près de chez vous.

Cette carte est réutilisable et valable jusqu'à la date d'expiration figurant au bas de votre carte. Elle doit être présentée pour que la réduction soit appliquée. La réduction sera appliquée sur le(s) produit(s) indiqué(s) sur la carte.

Pour maintenir la qualité de vos vêtements et/ou chaussures, veuillez-vous assurer de suivre toutes les instructions de lavage et d'entretien. Voir au bas le lien pour lire attentivement notre politique de retour.

Avantages pour les membres

Nous encourageons et soutenons nos membres à s'impliquer activement dans la promotion de la massothérapie en tant que profession.

- Des frais d'adhésion abordables et compétitifs.
- Services bilingues
- Régime complet d'assurance maladie collective
- Adhésion d'entreprise Goodlife
- Omni Life Support – Premiers soins/RCP & DEA (10% de réduction pour les membres de l'ANBMT)
- Perkopolis – d'excellents avantages sur les produits et services de tous les jours grâce au principal programme pour les employés au Canada!
- Assemblée générale annuelle et conférence.
- Sensibiliser le public au rôle essentiel de la massothérapie en tant qu'option de soins de santé et obtenir un soutien pour le statut d'exemption fiscale de la massothérapie; exercer des pressions actives sur le gouvernement fédéral (MTA/ACMT).
- Affichage régulier de guichet emplois.
- Les membres de l'ANBMT bénéficient d'un rabais de 10 \$ / mois par le biais de NOTERRO.
- ClinicSense: Les membres de l'ANBMT bénéficient d'un rabais de 50 % sur le logiciel de notes SOAP + de réservation.
- Les membres de l'ANBMT bénéficient d'un rabais de 10% dans n'importe quel magasin Mark's.
- Communauté active sur Facebook et groupe privé de membres
- Réductions exclusives sur les cours commandités par l'ANBMT! Le calendrier des cours est publié chaque année en mars et offre généralement entre 10 et 12 cours.
- Programme de mentorat par les pairs – L'ANBMT propose un programme de mentorat par les pairs afin d'offrir des services de soutien aux thérapeutes qui ont des questions ou ont besoin de conseils dans le cadre de la pratique de la massothérapie. L'objectif du programme est d'encourager et de soutenir la croissance personnelle et professionnelle de nos membres.
- Soutien par les pairs – Le Comité sur la prévention et l'éducation en matière d'agression (CPEA) est heureux d'offrir une ressource de mentorat par les pairs fournie par les membres du comité. Il s'agit d'un service gratuit accessible à tous les membres. Il a été développé pour aider et fournir un soutien par les pairs en fournissant des informations et des ressources, un soutien émotionnel et pratique aux victimes d'agression ou de harcèlement sexuel. Les mentors pairs sont là pour aider, soutenir et défendre les intérêts de la personne.
- Bulletin d'information électronique de l'ANBMT.
- Le site Web propose ses membres au public via l'option "Trouver un thérapeute".
- Vous recevrez des informations sur d'autres cours de formation continue dans la province.
- Nous offrons l'accès à une assurance responsabilité professionnelle de haute qualité et abordable à des taux très compétitifs.
- L'ANBMT est membre de l'Alliance canadienne des massothérapeutes - l'ACTM est une alliance nationale d'associations professionnelles provinciales qui offre un forum de collaboration pour faire progresser la massothérapie en tant que profession de la santé au Canada.

Que vous soyez un étudiant en massothérapie ou un professionnel confirmé, nous avons une option d'adhésion adaptée à votre carrière. [Cliquez ici](#)





L'adhésion des étudiants est GRATUITE !

Restez informé et connecté en faisant partie de la plus grande communauté à but non lucratif de massothérapeutes de la province

-L'ANBMT représente les intérêts des massothérapeutes du Nouveau-Brunswick en leur nom.

-L'ANBMT encourage et supporte ses membres à s'impliquer activement dans la promotion de la profession de la massothérapie.

Pour plus d'avantages, [cliquez ici](#)

Membre étudiant

Un Membre étudiant est une personne qui est :

-inscrit comme étudiant en massothérapie auprès d'un établissement d'enseignement reconnu par le Collège des massothérapeutes du Nouveau-Brunswick (CMTNB) ou reconnu par un autre collège de réglementation de la massothérapie au Canada et qui prépare les personnes à l'inscription comme Massothérapeute accrédité; et

-a payé la cotisation de membre spécifiée conformément à la grille tarifaire actuelle. (GRATUITE !)

Pour postuler, [cliquez ici](#)



Qu'est-ce le CPEA?

Les faits

L'agression et le harcèlement sexuels sont inacceptables et parfois même illégaux. Seul le client (pas vous) est responsable de ses actes.

L'objectif du Comité sur la prévention et l'éducation en matière d'agression (CPEA) est de fournir des informations, un soutien et une défense des intérêts des MTA touchés par la violence sexuelle (de tous types) sur le lieu de travail.

Le CPEA offre un qui **aide et fournit** un soutien par les pairs en fournissant des informations, des ressources et un soutien émotionnel et pratique aux victimes d'agression ou de harcèlement sexuel.

La violence sexuelle est **tout** comportement préjudiciable perçu par la victime comme étant de nature sexuelle, non désiré et se produisant sans le consentement ou la compréhension de la victime. Cela inclut le harcèlement et l'agression sexuels.

QUAND UN CLIENT FRANCHIT UNE FRONTIÈRE

SIGNAL D'ALARME

Lorsqu'un client commet des actes de violence sexuelle

Exemples :

- Il vous touche de manière sexuelle.
 - S'expose délibérément.
 - Fait des avances sexuelles flagrantes.
- *Un signal d'alarme, c'est aussi chaque fois que vous ne vous sentez pas en sécurité.

Que pouvez-vous faire?

1. Arrêtez le massage.
2. Demander au client de s'habiller et de quitter la pièce.
3. Expliquer au client pourquoi vous avez arrêté le massage.
4. Insistez pour qu'il quitte les lieux.
5. Mettez-vous en sécurité (verrouillez la porte, appelez un collègue).

QUASI-SIGNAL D'ALARME

Un client franchit une limite sans avoir de mauvaises intentions.

Exemples:

- Flirter avec vous.
- Complimenter votre apparence.
- Discuter des détails de sa vie intime.

Que pouvez-vous faire?

1. Rompez le contact.
2. Prendre du recul.
3. Aborder la situation.
4. Définissez vos frontières (fixez vos limites).
5. Après le traitement: Déterminez si une relation thérapeutique saine peut se poursuivre.

LA ZONE GRISE

Certaines situations vous obligent à faire preuve de discernement.

Posez-vous la question:

- Le client me manque-t-il sciemment de respect?
- Le client vient-il me voir pour une massothérapie ou pour autre chose?

Si vous déterminez que le client ne vient pas vous voir pour de la massothérapie: adressez-le à quelqu'un d'autre.

Vous trouverez peut-être utile d'en parler.

Quelques options de ressources:

- Communiquez avec l'ANBMT pour obtenir le soutien d'un mentor par les pairs à anbmt@anbmt.ca ou au 506-452-6972.
- Communiquez avec Violence sexuelle Nouveau-Brunswick à www.svnb.ca/fr ou au 506-454-0437 (peu importe s'il s'agit d'une agression ou de harcèlement).
- Communiquez avec la police.
- Parlez à un conseiller professionnel.
- Parlez à un MTA ou à un collègue en qui vous avez confiance.

CONNAISSEZ
VOS
RESSOURCES

Vous n'êtes pas seul!

75 % des MTA du Nouveau-Brunswick interrogés ont été agressés ou harcelés sexuellement par un client.

Il est normal de se sentir choqué, horrifié et impuissant.

Un MTA a révélé qu'après avoir été harcelé par un client: "Je n'ai pas abordé la question; j'étais totalement abasourdie et mortifiée".

QUE FAIRE
SI VOUS AVEZ
ÉTÉ AGRESSÉE
SEXUELLEMENT
OU HARCELÉE



SERVICE D'ASSISTANCE JURIDIQUE ET RH PAR TÉLÉPHONE DE TRISURA

Votre police de la Compagnie d'assurance Trisura Garantie comprend un accès illimité à des renseignements juridiques sans frais ainsi qu'à une caractéristique unique appelée Assistance RH.

Offerte en français et en anglais, Assistance RH propose à nos titulaires de polices d'assurance spécialisées un accès direct à des spécialistes certifiés en ressources humaines (RH) qui les aident à gérer efficacement leurs enjeux de RH.

Pour toute question juridique ou relative aux RH qui nécessite les services d'un avocat, voici comment le Service d'assistance juridique de Trisura peut vous aider :

- Appelez le Service d'assistance au **1 866 945-5207**.
- Ayez en main votre numéro de police afin de confirmer que vous êtes titulaire d'une police d'assurance de Trisura.
- Service offert de 8 h à minuit (heure locale), 7 jours sur 7
- Dans des situations d'urgence, un avocat sera disponible pour vous répondre à toute heure.
- Vous pouvez parler directement avec un conseiller juridique ou convenir d'une heure propice afin que celui-ci vous rappelle.

Nos avocats sont compétents, professionnels et courtois. Nous vous invitons à les appeler chaque fois que vous avez une préoccupation d'ordre juridique, et ce, afin de minimiser les risques de tout problème dans l'avenir.

Voici quelques exemples qui montrent l'importance d'obtenir de l'aide juridique et un soutien en RH quand cela se révèle nécessaire pour vous.

ACCIDENT EN MILIEU DE TRAVAIL

Un organisme sans but lucratif, dont la mission est d'aider à la construction et à la réparation de logements résidentiels pour des familles à faible revenu, a rapporté un incident malheureux. Le propriétaire des résidences a malencontreusement heurté avec sa voiture l'échelle sur laquelle se trouvait un bénévole qui a subi de graves blessures. L'organisme tient à savoir s'il pourrait faire l'objet de poursuites et s'il serait en droit d'intenter un recours contre ce propriétaire au nom du bénévole.

LES TOURMENTS PRÉSUMÉS D'UN BÉNÉVOLE

Un organisme sans but lucratif à vocation humanitaire visant à contrer la pauvreté chez les jeunes a retenu les services de bénévoles qui se sont ajoutés à ses employés rémunérés. Des employés se sont plaints à la direction parce qu'ils prétendent qu'un bénévole harcèle les enfants et les adolescents qui visitent les locaux de cet organisme. Le directeur de l'exploitation ignore les mesures qu'il peut prendre pour renvoyer ce bénévole sans que l'organisme s'expose à des accusations de diffamation.

UNE MÉSAVENTURE CAUSÉE PAR UN TRAITEUR

Un hôtel local a conclu un contrat avec un service de traiteur pour les fins d'une conférence d'affaires pour un nouveau client. Le jour de la conférence, le traiteur ne s'est pas présenté et aucun petit-déjeuner et déjeuner n'avaient été préparés. Le propriétaire de l'hôtel est alors intervenu et a commandé des repas dans un restaurant très dispendieux. Le traiteur rejette toute responsabilité. Le propriétaire de l'hôtel tient à connaître ses recours non seulement pour récupérer son argent, mais également pour rétablir la réputation de l'hôtel.

MISE EN DEMEURE CONTRE LE PROPRIÉTAIRE D'UN BAR-SALON

Le propriétaire d'un bar-salon a reçu une mise en demeure de l'avocat d'une de ses barmaids. Cette employée alléguait un congédiement déguisé, car le propriétaire aurait refusé de lui communiquer les changements apportés à son horaire de travail et ne l'aurait pas informé suffisamment à l'avance de ces changements. Le propriétaire du bar-salon a tenu des dossiers de ces changements d'horaires et ces dossiers confirment également qu'il avait donné des préavis à ce sujet. Cependant, il ne sait pas comment répondre à cette mise en demeure.

Partenariats



Découvrez le pouvoir des avantages!

IL Y A DEUX FAÇONS SIMPLES DE COMMENCER À ÉPARGNER:

Inscrivez-vous pour obtenir VOTRE COMPTE GRATUIT sur PERKOPOLIS.COM
OU SCANNEZ LE CODE QR pour accéder instantanément à la page!

Contactez Perkopolis

Nous sommes là pour vous aider par téléphone, email ou chat. Contactez-nous.

t. (416) 236-4985

tf. 1 (800) 761-7523

e. customerservice@perkopolis.com

f. (416) 535-3739

Emplacement et heures

a. 4010-3080, rue Yonge, Toronto, ON M4N 3N1 (à Yonge et Lawrence)

Lundi de 9 h à 19 h HNE

Mardi de 9 h à 19 h HNE

Mercredi de 9 h à 19 h HNE

Jeudi de 9 h à 19 h HNE

Vendredi 9 h à 19 h HNE

Samedi 9 h à 17 h HNE

Nous sommes fermés les fins de semaine et tous les jours fériés

DÉCOUVREZ LE POUVOIR DU PERK

Avec votre nouveau compte **Perkopolis**, vous pouvez **économiser sur tout**, des produits de base quotidiens aux voyages et expériences de luxe.

COMMENCEZ À ÉCONOMISER DÈS MAINTENANT

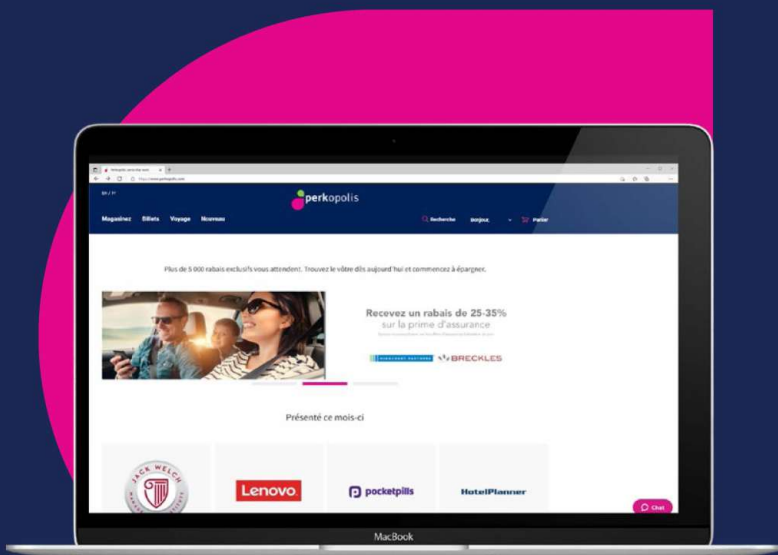
Enregistrez-vous pour votre compte GRATUIT sur PERKOPOLIS.COM

ENSUITE, INSCRIVEZ-VOUS EN UTILISANT VOTRE:

CODE DE MEMBRE

- Pour accéder à tous les avantages, vous devez vous inscrire en entrant une adresse électronique personnelle et votre code d'identification de membre qui est 'ANBMT' + votre numéro de membre. Exemple : ANBMT1234
- Nous vous enverrons un courriel contenant un lien à durée limitée pour compléter votre inscription.
- Vous êtes maintenant membre de Perkopolis!

PROFITEZ DE VOS AVANTAGES!



CERTAINS DE NOS PARTENAIRES





Des économies

ÉCONOMISEZ SUR LES ASSURANCES HABITATION ET AUTO PAR L'ENTREMISE DE JOHNSON

Le saviez-vous? Vous avez accès à Perkopolis, le principal fournisseur de programmes d'avantages entièrement gérés au Canada.

En établissant un partenariat direct avec des marques partout en Amérique du Nord, Perkopolis vous propose des offres et des avantages. Par l'entremise de Perkopolis, Johnson Assurance vous offre des économies sur l'assurance habitation et automobile ainsi que l'accès aux avantages suivants :

ASSURANCE AUTOMOBILE



- Amnistie pour le premier sinistre
- Garantie pour véhicule de location et privation de jouissance
- Rabais pour véhicules multiples
- Assistance routière

ASSURANCE HABITATION



- Amnistie pour le premier sinistre
- Protection améliorée contre les inondations*
- Garantie des bijoux en cas de vol
- Assurance des biens meubles pour les étudiants qui vivent temporairement à l'extérieur de la maison et qui fréquentent un collège ou une université

Appelez Johnson dès aujourd'hui pour obtenir une soumission

1-833-230-2827
Johnson.ca

Johnson Assurance est un nom commercial de Johnson Inc. (« JI »), un intermédiaire d'assurance agréé, qui fait affaire sous le nom de Johnson Insurance Services en Colombie-Britannique et Johnson Inc. au Manitoba. Au Québec, les polices d'assurance habitation et automobile sont principalement souscrites auprès de la Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurances (« RSA ») qui traite les demandes de règlement, et dans le reste du Canada, elles sont principalement souscrites auprès d'Unifund, Compagnie d'Assurance (« UCA ») qui traite les demandes de règlement. Les garanties et avantages décrits ne s'appliquent qu'aux polices souscrites auprès d'UCA. L'assurance automobile n'est pas offerte en Colombie-Britannique, en Saskatchewan ni au Manitoba. Les assurances habitation et automobile ne sont pas offertes au Nunavut. JI, UCA et la RSA sont des filiales apparentées. Des critères d'admissibilité, des limitations, des exclusions, des frais supplémentaires et des restrictions peuvent s'appliquer ou varier selon la province ou le territoire. * La protection améliorée contre les inondations n'est pas offerte en Saskatchewan, au Yukon ou dans les Territoires du Nord-Ouest, et est offerte seulement pour certains produits d'assurance habitation.



**Vous êtes éligible pour
recevoir les tarifs préférentiels
de l'abonnement**

Accès à plus de 200 GoodLife Fitness
clubs à travers le Canada

Association of New Brunswick Massage Therapists

Avantages – Adhésion entreprises :

- Aucuns frais d'adhésion – exclusivement pour les partenaires corporatifs (habituellement 99 \$+taxes)
- Le tarif corporatif peut s'appliquer à deux membres de la famille
- Équipement cardio à la fine pointe de la technologie
- Poids libres et appareils de musculation
- Douches disponibles
- Cours en groupe de renommée mondiale (adhésions sélectionnées seulement)
- Personnel certifié pour vous aider à atteindre vos objectifs
- Succursales ouvertes 24 heures (clubs sélectionnés seulement)

Détails de l'offre aux entreprises :

Rabais de 30% sur tous les types d'adhésions

Offre valide jusqu'au : 12 mars 2025

Prêt à adhérer? Visitez le corporate.goodlifefitness.com

Cliquez **ici** pour planifier une visite et obtenir un laissez-passer gratuit d'une journée

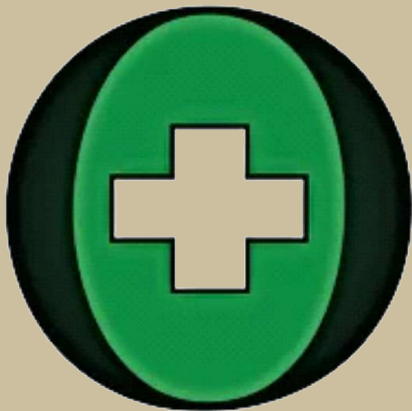


noterro

Logiciel en nuage pour la gestion de votre entreprise de massothérapie. Noterro est un outil de gestion de clinique en ligne pour les massothérapeutes, physiothérapeutes, chiropraticiens et autres fournisseurs de soins de santé.

Les membres de l'ANBMT bénéficient d'un rabais de 10 \$ / mois ! <https://noterro.com>

Les bénéficiaires de rabais reçoivent 25% de réduction sur les frais de base de la clinique, sans compter les honoraires de praticien ou supplémentaires. Pour réclamer votre tarif réduit, veuillez envoyer un courriel à support@noterro.com avec une copie jointe de votre carte de membre.



Omni Life Support – Premiers soins & RCP

(10% de réduction pour les membres de l'ANBMT)

2 jours/14-16 heures (approuvé par le CMTNB – catégorie A)

1 UEA = 2 heures de participation à une activité

Nous organisons des cours publics presque tous les jours dans notre centre de formation, que ce soit sous forme de cours traditionnels ou de cours mixtes.

Il y a un Premiers secours sur le lieu de travail & RCP avec DEA (en ligne: environ 6-8 heures | en classe: 7-7,5 heures) ou une livraison traditionnelle en classe (cours de 2 jours / 14-16 heures).

<https://www.omnilifesupport.com/booking-portal>

Le code de réduction "ANBMT" permet de bénéficier d'une réduction de 10 % lors du processus de réservation. Les membres peuvent simplement ajouter le code dans le champ requis juste avant les informations de paiement.

Pour plus d'informations sur la réservation de cours privés (minimum de 8 personnes), [cliquez ici](#).

Remarque: le CMTNB ne reconnaît pas le cours de recyclage de 6 heures sur l'examen des compétences.

Tous les membres du CMTNB doivent suivre le cours de deux jours et fournir un certificat valide de RCP de niveau C et de DEA.



**Healthcare
Benefits**



Atlantic Benefits Collaborative

Vous n'êtes pas entièrement couvert par un régime de santé collectif. Vous vous inquiétez des frais médicaux et dentaires?

Avec les récents défis auxquels a été confronté notre régime d'assurance collective et l'augmentation des coûts des soins médicaux et dentaires quotidiens, j'ai pensé que vous aimeriez entendre parler de régimes de santé qui vous offrent une protection supplémentaire contre les dépenses de santé courantes et imprévues et qui conviennent à tous les budgets.

Votre solution: Les régimes Assistant-santé de Green Shield Canada (GSC).

Assistant-santé offre une variété d'options de régimes d'assurance-maladie avec divers niveaux de prestations et de couverture parmi lesquels vous pouvez choisir. Beaucoup offrent une acceptation garantie; pour d'autres, GSC vous demande de remplir un questionnaire médical*.

Chaque plan est proposé à des prix compétitifs. Il s'agit de vous, de votre santé et de la protection financière dont vous avez besoin.

Les plans Assistant-santé sont faciles à utiliser:

- Aucune période d'attente – Avec tous les régimes d'Assistant-santé, votre couverture commence le premier jour du mois suivant l'approbation de votre demande.
- Prestations à vie – Une fois votre demande approuvée, vous bénéficiez d'une couverture si vous en avez besoin (tant que vos paiements mensuels sont effectués, bien sûr).
- Demandes de remboursement sans tracas – La plupart de vos demandes de remboursement de médicaments sur ordonnance, de soins dentaires, d'assurance maladie complémentaire et de soins de la vue peuvent être traitées instantanément à l'aide de votre carte d'identité de GSC. D'autres demandes peuvent être remboursées rapidement grâce au dépôt direct dans votre compte bancaire. (Dites adieu à l'attente d'un chèque par la poste!)
- Infos mobiles – Le site Web entièrement adapté aux cellulaires et l'application GSC on the Go® et les services en ligne veillent à ce que vous restiez connecté en vous donnant un accès rapide et facile à vos avantages, à l'état de vos demandes de remboursement, à votre historique, aux prestataires de soins de santé et à bien d'autres choses encore sur votre ordinateur de bureau, votre ordinateur portable, votre tablette ou votre téléphone intelligent.

Et facile à aimer:

- Des récompenses pour bien vivre – Change4Life® est un portail en ligne gratuit conçu pour soutenir (et encourager!) les choix de vie sains en fournissant des outils, des ressources et des informations sur la santé adaptés à vos besoins spécifiques. Votre activité vous permet d'accumuler des points qui peuvent être utilisés pour gagner de superbes récompenses, notamment des cartes-cadeaux de grands détaillants.
- Assistance juridique – En tant que client de GSC, vous aurez accès à un service gratuit de conseils juridiques au Canada, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, par téléphone sans frais, pour vous aider à vous orienter dans la plupart des principaux types de lois.

Obtenir la couverture qui vous convient peut être très simple! Communiquez avec Robert McGuire au 506-652-9121 ou à info@atlanticbenefits.ca ou visitez le site Web d'Assistant-santé en cliquant [ICI](#).

Avantages des soins de santé de l'ACTM – Avantages du groupe Perlinger

En tant que membre de l'ACTM, vous avez le choix d'adhérer aux avantages flexibles pour les membres de l'ACTM!

Vos avantages en un coup d'œil – Livrets d'avantages sociaux (cliquez ci-dessous): [Bronze](#) / [Argent](#) / [Or](#)

* Remarque : Les brochures sont disponibles en anglais seulement

Votre programme d'avantages pour les membres de l'ACTM



Canadian Massage Therapist Association
Association Canadienne de Massothérapeutes

Admissibilité

Ce régime d'avantages flexible est spécialement conçu pour assurer la protection financière et le bien-être de chaque membre.

Tous les avantages sont facultatifs pour les membres. Si vous avez choisi de participer au programme, vous devrez payer le coût mensuel total et intégral.

Adhésion au plan Flex

Du 1er janvier au 1er février de chaque année, il y aura une inscription ouverte pour tous les membres actuels, avec une date d'entrée en vigueur du plan au 1er février.

Les nouveaux membres peuvent s'inscrire dans les 31 jours suivant la date de leur adhésion ou lors de

En tant que membre de l'ACTM, vous avez le choix d'adhérer aux avantages flexibles pour les membres de l'ACTM!

- Régime modulaire flexible disponible qui permet de choisir la couverture au niveau de l'adhérent en fonction des besoins de chacun
- Coûts des primes concurrentiels par rapport à d'autres programmes au Canada
- Vous pouvez bénéficier d'une assurance-vie de base et d'une assurance décès et mutilation accidentels de base
- Couverture d'assurance-maladie complémentaire disponible pour vous et les membres admissibles de votre famille
- Couverture des soins dentaires offerte à vous et aux membres admissibles de votre famille
- Autres garanties facultatives offertes à vous et aux membres admissibles de votre famille

Vous avez des questions?

Nous sommes heureux d'annoncer notre partenariat avec Perlinger Group Benefits (PGB). La principale responsabilité de PGB est l'administration complète du programme et ils sont vos représentants dédiés pour tout ce qui concerne le plan d'avantages sociaux.

Terri-Lynn Gresty, Conseillère

☎ 306.500.1809

✉ tlgresty@perlingergroup.com

Brianne Cordick, Administratrice et service

☎ 587.880.6238

✉ brianne@perlingergroup.com

Joe Perlinger, Conseiller

☎ 403.560.2355

✉ joe@perlingergroup.com

Si vous êtes un membre français, veuillez contacter PGB par e-mail uniquement.



FAQ pour les membres

Dois-je être un membre inscrit à l'ACTM pour avoir accès au programme?

Oui, vous devez être membre de l'Association canadienne de massothérapie par l'intermédiaire de l'une des associations provinciales.

Comment puis-je m'inscrire à l'ACTM?

Veillez vous adresser à votre association provinciale. Si vous ne savez pas à qui vous adresser, faites-le nous savoir et nous serons heureux de vous aider.

Quelles provinces ont un régime d'assurance-médicaments?

La Colombie-Britannique, la Saskatchewan et le Manitoba seulement.

La taxe est-elle ajoutée aux primes?

Les seules provinces où une taxe est ajoutée aux primes sont l'Ontario (8%) et le Manitoba (7%).

Qu'est-ce qu'un couple et qu'est-ce qu'une famille, dans le cadre des primes mensuelles totales?

Un couple, c'est vous-même (en tant que membre) et une personne à charge (conjoint ou enfant). Une famille, c'est vous-même (en tant que membre) et deux personnes à charge ou plus (conjoint et enfants).

Comment les primes mensuelles sont-elles payées?

Par retrait pré-autorisé. Les coordonnées bancaires seront saisies lors de l'inscription. Les factures sont produites le dernier jour du mois pour le mois suivant, et les primes sont retirées le 10 de chaque mois.

Y a-t-il une franchise annuelle pour le régime de soins de santé ou de soins dentaires?

Non, il n'y a pas de franchise pour aucune des options du régime.

Y a-t-il une période d'attente?

Non, vous et vos personnes à charge pouvez bénéficier de toutes les prestations à la date d'entrée en vigueur de votre régime.

Est-ce que moi ou l'une des personnes à ma charge devons fournir un questionnaire médical?

Non, le régime n'exige aucune preuve médicale. Tous les membres et leurs personnes à charge bénéficieront d'une couverture complète à la date d'entrée en vigueur, peu importe les conditions préexistantes (des limites à la couverture des voyages peuvent s'appliquer, consultez le livret des avantages d'Équitable pour plus de renseignements).



Association néo-brunswickoise de massothérapeutes

CP 323 | SUCC A | Fredericton N.-B. E3B 4Y9
Téléphone : (506) 452-6972 | Télécopieur : (506) 451-8173
Courriel : anbmt@anbmt.ca

www.anbmt.ca